L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 1er JANVIER 1864. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS;
VENDREDI MATIN, 1er JANVIER.

☞ Nos ateliers étant fermés aujourd'hui à cause de la fête du premier de l'an, l'*Abeille* ne paraîtra pas ni ce soir, ni demain matin. Notre prochaine édition paraîtra samedi à midi.

☞ Le lecteur trouvera à la deuxième page les nouvelles qui ont paru dans notre édition d'hier soir, ainsi que les annonces de ventes par le shérif, les départs de steamers et de navires, et diverses autres annonces du commerce.

Ventes de demain, samedi.

Par le Shérif, à 3 heures et demie, rue de l'Union, entre St. Charles et Carondelet—Un lot d'effets mobiliers.

Par B. Turpin, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Grande vente de scrip de Compagnies d'Assurance.

Par E. M. Jacobs, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Une jolie propriété sur la rue Claiborne.

Par McCerren & Landry, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Une propriété de prix, face à la rue Bienville, entre Tremé et Marais.

Par J. B. Crozat, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un lot de terre avec bâtisses, au faubourg Franklin, et une portion de terre avec bâtisses, face à la rue Barthélemy.

Par E. Roger & Co, à 10 heures, à leurs salles d'encan, rue Vieille Levée, Nos 45 et 47—Bottes, souliers et brodequins.

Par R. T. Montgomery, à 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp, No 29—Coton.

LE STEAMER COLUMBIA.— On verra par un avis inséré plus loin que le départ du steamer *Columbia* a été retardé jusqu'à dimanche matin, par ordre de l'autorité supérieure.

ARRIVÉE DE DEUX BATIMENTS DE GUERRE FRANÇAIS. — Le steamer de guerre français *Milan* qui a déjà visité plusieurs fois notre port, est arrivé depuis trois jours à la Nouvelle-Orléans. Il est entré en splèche pour réparer quelques avaries, et il doit repartir prochainement. Un autre bâtiment, dont nous n'avons pas appris le nom est arrivé avant-hier; il a apporté des dépêches et des vivres au *Catinat*. Ce dernier bâtiment nous quittera probablement en janvier ou en février.

Nous lisons dans le St Louis *Republican*.

Le Président dit dans son dernier message qu'il reconnaîtra tout gouvernement loyal qui pourra être formé dans les Etats séparés par une partie du peuple représentant au moins le dixième du nombre de ceux qui ont voté à l'élection présidentielle de 1860. M. Lincoln nomme les Etats dans lesquels cette reconstruction pourra avoir lieu, et il omet la Virginie. Le nombre des personnes qui devront être enregistrées dans les divers Etats du Sud pour réorganiser des gouvernements d'Etat, conformément au plan du Président est établi par le tableau suivant:

Etats.	Vote en 1860.	Dixième.
Alabama	90,857	9,086
Arkansas	54,053	5,405
Floride	14,347	1,435
Georgie	106,365	10,637
Louisiane	50,600	5,060
Mississippi	69,120	6,912
Tennessee	145,333	14,533
Caroline du Nord	96,230	9,623
Texas	62,986	6,298
	689,891	68,989

Il se trouverait ainsi que les 68,989 privilégiés auraient le pouvoir extraordinaire non seulement d'établir des gouvernements temporaires, mais de voter des constitutions d'Etat engageant l'avenir pour un temps illimité. Il est permis de douter que ce soit conforme à la clause de la Constitution qui garantit à chaque Etat une forme républicaine de gouvernement.

PERTES FEDERALES
PENDANT UN AN DE GUERRE.

Un journal du Nord a condensé dans les termes suivants les détails contenus dans le rapport du général Halleck sur les pertes et gains de la guerre pendant la dernière année:

Tués	10,079	Canons	[illegible]
Manquants	20,677	Petites armes	8,8[illegible]
Blessés	51,718		

En outre, 10,29[illegible] hommes rapportés sous le titre de "Nos pertes", "Tués et blessés" ou "Tués, blessés et manquants."

Nos gains ont été:

Drapeaux	5[illegible]	Bateaux	15[illegible]
Prisonniers	86,786	Bêtes à cornes	5,64[illegible]
Canons	266	Chevaux	1,17[illegible]
Petites armes	44,8[illegible]		

Sans compter dans un endroit la prise de "grands magasins", dans un autre celle de 1400 livres de poudre et 150,000 charges de canon et enfin dans un troisième endroit, suivant les expressions du général Grant "des armes et des munitions de guerre pour une armée de 6,000 hommes".

Il paraît de là que nos pertes totales, pendant l'année, en hommes tués, blessés et manquants, se sont élevées à 92,770 hommes.

Si les blessés et les tués de l'ennemi sont dans la même proportion que les nôtres eu égard au nombre de prisonniers, ses pertes, durant l'année, ont dû être énormes et dépasser 180,000 hommes.

La question du coton.

Nous lisons dans une correspondance financière adressée de Londres au *Courrier des Etats-Unis*:

Le coton, cause ou plutôt prétexte de l'étrange panique monétaire que nous sommes en train de subir, le coton croît et se multiplie dans des conditions qui dépassent tous les calculs. L'Asie Mineure, la Turquie d'Europe ont un rendement supérieur du double à celui que l'on prévoyait. C'est mieux encore en Egypte, où les envois d'espèces se multiplient pour payer les livraisons faites et les achats à livrer. Aux Antilles, au Brésil, au Cap de Bonne Espérance, aux Indes Orientales, la culture du précieux textile s'élargit incessamment sous l'influence d'un prix énormément rémunérateur. Le bas pourrait [illegible] le commerce et l'industrie de la Grande Bretagne avec une activité extraordinaire et une vigueur [illegible] pareille est presque atteint, et la production [illegible] de la guerre civile aux Etats-Unis [illegible] qu'à deux ans, si cette guerre finissait ou se prolonge jusque là. Il ne faudrait cependant point s'exagérer la mise dehors de fonds que les encouragements et les avances aux cultivateurs ont provoquée. Autrefois, le coton américain était payé en grande partie au moyen des marchandises européennes. Mais aujourd'hui la balance commerciale étant contre les Etats Unis ceux-ci paient en numéraire ce qu'ils tirent d'Europe. Ce même numéraire sert en grande partie à acheter de la fibre produite ailleurs que sur le territoire de l'ancienne Union. Pour obéir à d'autres évolutions, l'argent n'est ni plus acerbe ni plus rare qu'à l'état. On peut même affirmer qu'il existe en quantité plus considérable qu'à aucune autre époque.

LE GENDRE DE M. JUAREZ.

Nous avons publié, hier matin, un article relatif à M. Pedro Santacilia, gendre de M. Juarez, article que nous avions emprunté au dernier numéro de l'*Echo du Pacifique*. Cet article avait paru pour la première fois dans l'*Estafette* de Mexico, il y a quelques mois, et il a été reproduit par plusieurs journaux en Amérique et en Europe. L'accusation de bigamie portée contre M. Santacilia n'était qu'une calomnie que l'écrivain de l'*Estafette* a rétractée lui-même. M. de Goicouria, associé de M. Santacilia, nous communique une lettre adressée par lui à la *Presse* de Paris, et la rectification faite par M. Barres dans l'*Estafette*. Nous insérons ces deux lettres qui établissent les faits sous leur véritable jour et justifient complètement M. Pedro Santacilia des accusations si dirigées[illegible] ment lancées contre lui.

Au rédacteur de la *Presse*:

Paris, 12 octobre 1863.

Monsieur,

J'arrive de voyage, et n'est hier seulement que j'ai eu connaissance d'un fait lancé que vous avez publié dans votre numéro du 26 septembre dernier.

"Il n'y a pas longtemps, dites-vous, Juarez a marié sa fille ainée à un homme qu'il croyait *riche et honnête*, et depuis ce mariage l'ex-président aurait chargé son gendre d'une mission au Pérou. Il paraît, ajoutez-vous, que cet homme était déjà marié à la Havane, et des lettres de sa première femme auraient révélé à la fille de Juarez le crime de son mari; enfin, en quittant Mexico, le gendre de Juarez lui aurait dérobé 40,000 piastres (200,000 fr.)."

Le gendre de Juarez, M. Pedro Santacilia, est associé au comptoir mexicain et l'associé de la maison D. de Goicouria & Co, de New York et de la Nouvelle-Orléans, dont je suis le chef. Les renseignements que vous donnez sont une suite de faits inexacts, et un même temps qu'ils portent atteinte à son honneur, ils portent[illegible]

vent de la façon la plus grave pour ses propres intérêts.

M. Santacilia n'a jamais été marié à la Havane, et, par conséquent, il n'a pas commis le crime de bigamie que vous lui reprochez; il n'a jamais été chargé d'une mission au Pérou, et n'a quitté Mexico que pour suivre le président Juarez à San Luis de Potosi. J'ai des lettres de lui portant les dates les plus récentes, et je puis affirmer qu'il réside encore dans cette dernière ville. Il a, en outre, à sa disposition, appartenant à notre maison de commerce, des sommes infiniment plus importantes que celle qu'il se serait fait donner en quittant Mexico, et s'il était aussi peu honnête que vous paraissez le croire, il y a longtemps qu'il aurait pu donner, sur une grande échelle, libre cours à des actes d'improbité.

La fidélité de M. Santacilia à la cause que représente M. Juarez peut, à vos yeux, être une faute ou même un crime. M. Santacilia serait le premier à vous reconnaître, tant que vous resterez sur ce terrain, la plus absolue liberté d'appréciation. Mais n'est-il donc pas possible de respecter, lorsqu'il est pur, le caractère privé d'un adversaire politique? La conduite privée du gendre de M. Juarez est à l'abri de tout reproche, au-dessus même de tout soupçon.

Veuillez agréer, etc.

DOMINGO DE GOICOURIA.

Nous lisons dans le *Boletin del Guardia Nacional*, imprimé à Matamoros en date du 2 octobre 1863, le passage suivant que nous nous empressons de reproduire:

"Barrès a fait [illegible] honorable aux imputations qu'il avait dirigées contre le député Santacilia en publiant dans l'*Estafette* du 17 les lignes suivantes:"

Des voyageurs dernièrement arrivés de l'intérieur annoncent que M. de Santacilia n'a point quitté San Luis.

Le fait de sa présence dans cette ville réduit donc à néant toutes les imputations de bigamie, de fuite et de fraude que nous avions reproduites il y a quelques jours sur la foi d'un correspondant en qui nous avions la plus grande confiance.

Si notre religion a pu être surprise nous ne pouvons jamais et sous aucun prétexte à ce qu'un homme honorable en souffre, et nous sommes d'autant plus heureux d'offrir à M. de Santacilia une entière rétractation des faits avancés, que sa présence dans le camp opposé le met dans l'impossibilité de se justifier lui-même.

A l'avenir, du reste, nous nous abstiendrons d'accepter toute correspondance ayant trait à la vie privée de qui que ce soit.

Signé, CARLOS DE BARRES.

Le *Boletin* ajoute avec raison que M. Barrès eût infiniment mieux fait de suivre tout d'abord la ligne de conduite qu'il se trace pour l'avenir.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES
relatifs à la réunion du Congrès.

L'agence Havas communique dans les trois dépêches suivantes des extraits de la *Gazette de Londres* que nous ne croyons pas devoir laisser confondues dans le bulletin de la télégraphie privée:

Londres, 27 novembre.

La *Gazette de Londres* publie la lettre de l'empereur Napoléon invitant la reine d'Angleterre au Congrès et un extrait d'une dépêche de lord Russell à lord Cowley, en date du 11 novembre.

Lord Russell dit dans cette pièce: "Toute proposition de l'Empereur sera toujours prise par nous en très sérieuse considération. Il sera répondu le plus tôt possible à la proposition du Congrès."

Le 12 novembre, lord Russell écrit à lord Cowley:

"La reine a considéré l'invitation au Congrès comme une preuve de l'intérêt de l'Empereur pour le bien-être de l'Europe. Le gouvernement anglais croit que les traités de 1815 sont encore en vigueur et que l'équilibre politique de l'Europe repose toujours sur cette base. Si, au lieu de dire que les traités de Vienne ont cessé d'exister, nous examinons si certaines parties de ces traités ont été modifiées ou menacées, d'autres questions surgissent. Veut-on proposer de sanctionner les modifications qui ont eu lieu? S'agit-il d'obtenir l'adhésion des puissances qui ne les ont pas encore reconnues? Quelle est la nature des propositions faites par l'Empereur? Si elles sont acceptées par la majorité des puissances, doivent-elles être exécutées par la force des armes? Le gouvernement anglais doit obtenir sur tout cela des explications satisfaisantes avant de prendre une décision. L'Angleterre est prête à discuter avec la France et les autres puissances, par correspondance diplomatique, toutes les questions dont la solution lui paraît possible et qui peuvent assurer la paix de l'Europe; mais elle envisagerait, avec plus de crainte que de confiance, un Congrès de souverains et de ministres sans but déterminé. L'Angleterre ne doute pas d'ailleurs que l'Empereur ne portât dans cette assemblée un esprit de modération et de justice."

Londres, 27 novembre.

M. Drouyn de Lhuys dit, dans une dépêche au marquis de Cadore, en date du 23 novembre:

"L'Empereur, étant le plus jeune des souverains, ne croit pas avoir le droit de réclamer le rôle d'arbitre en fixant le programme du Congrès proposé. Tel est le motif de la réserve qu'il s'est imposée lui-même.

"Un conflit déplorable ensanglante la Pologne. faut-il le laisser continuer? Un conflit existe entre le Danemark et l'Allemagne: les cabinets doivent-ils rester indifférens? l'anarchie doit-elle continuer par le Danube à L'Autriche et l'Italie doivent-elles garder éternellement une attitude hostile? L'évacuation de Rome par les troupes françaises doit-elle se prolonger indéfiniment? Les Etats de l'Europe doivent-ils continuer leurs armements ruineux? Telles sont les questions principales que les puissances auraient à examiner. Lord Russell n'attend pas que nous lui donnions la solution de ces problèmes. Ce serait une illusion de vouloir chercher cette solution par correspondance diplomatique. Un Congrès seul pourrait amener une pacification durable."

Londres, 27 novembre.

Lord Russell écrit à Lord Cowley, le 25 novembre:

"Le Congrès apporterait-il une solution pacifique aux questions que nous avons mentionnées? Nous croyons qu'aucune puissance ne serait disposée à abandonner le territoire qu'elle occupe. Le Congrès obtiendrait-il des avantages pour la Pologne, quand les remontrances faites à la fois par la France, l'Autriche et l'Angleterre n'ont rien obtenu? La Russie consentirait-elle à l'indépendance de la Pologne sur la demande du Congrès? Un refus serait une humiliation pour l'Europe ou amènerait une guerre contre la Russie. Faut-il demander à l'Autriche de renoncer à la Vénétie? Si une pareille question était discutée, le représentant de l'Autriche quitterait le Congrès. C'est encore là une question qui n'aboutirait pas ou qui entraînerait à la guerre. Le Congrès ne trouverait pas davantage de solution à la question danoise ou à celle des principautés danubiennes et il se terminerait en laissant ses membres dans de plus mauvais termes qu'au commencement. Il ne faut donc point s'attendre à voir diminuer les armements en Europe. Prévoyant qu'un Congrès n'aurait aucun résultat avantageux, le gouvernement anglais n'accepte pas l'invitation qui lui est [illegible]."

Albums photographiques.—On ne saurait rien offrir de plus élégant, de plus gracieux et de plus coquet, pour présent de nouvelle année, qu'un de ces albums photographiques, tels qu'on en voit chez M. S. T. Blessing, No 34, rue de Chartres. Ces albums sont de véritables chefs-d'œuvre d'art. En y plaçant les portraits de quelques-unes des personnages marquants de l'époque, que l'on trouve également chez Blessing, on ajoute un nouveau prix à l'offrande qui, tout en conservant son cachet artistique, devient, par ces illustrations, un précieux souvenir de l'histoire contemporaine.

Objets de fantaisie pour étrennes.—La maison J. Augé, 60 rue de Chartres, vient de recevoir par le dernier steamer un splendide assortiment d'articles de Paris pour étrennes. Nous signalons principalement les bijoux en écaille, les coiffures, les bijoux à chenille. On trouvera aussi chez M. Augé un assortiment de véritables gants Jouvin et de parfumeries fines de Paris.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVOTALE—*Juge Atocha*.— Quatre soldats comparaissaient, hier matin, devant le juge Atocha. On les accusait d'avoir pris part à une rixe chez Mme Jackson, qui, ajoutait-on, leur avait fourni du whisky. Les preuves n'étaient point suffisantes contre Mme Jackson; elle a été relâchée sans frais, le soldat Smith a été condamné à deux mois de détention au workhouse; [illegible] a été la cause de la bagarre et les autres ont été renvoyés à leur régiment.

Un jeune musicien nouvellement marié était accusé d'avoir composé et mis en circulation de la musique confédérée et séditieuse et de [illegible] sur lui sans s'être conformé à l'ordre No 41 au sujet du serment exigé. Une femme l'avait dénoncé. Traduit devant le magistrat, il a répondu qu'il avait pris le serment exigé par la dernière proclamation du président et n'était l'accusé de ses faux pas artistiques. Il a été renvoyé de la plainte après qu'il se fût engagé à ne plus mêler la politique à ses compositions.

ENQUÊTES—Ida Gelcher, femme de couleur, est morte, hier, d'une inflammation des intestins au No 230 de la rue Baronne.

Sam. Lyons, homme de couleur libre, est mort des suites d'un rhume.

Une femme de couleur est morte [illegible] au No 144 de la rue des [illegible] [illegible] Verdict, [illegible]

Nouvelle ligne de steamers.— Nous apprenons avec plaisir qu'une nouvelle ligne de steamers va être établie entre notre port et celui de New York, avec escale à la Havane. Elle se composera de deux magnifiques steamers, le HAVANA, de 1600 tonneaux, en fer et à hélice, pouvant loger 150 passagers de chambre, et le MATANZAS, qui est déjà connu du public de la Nouvelle-Orléans, et qui a été réparé et remis à neuf.

Ces deux beaux steamers seront commandés par des officiers déjà connus à la Nouvelle-Orléans, et offrent toutes les garanties désirables.

L'agence de la nouvelle ligne a été confiée à la maison bien connue de MM. Avendano frères, 116, rue de la Commune.

L'un des deux steamers de la ligne a dû partir de New York le 26 décembre, et le second devait le suivre à une semaine ou deux d'intervalle.

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNÉTABLE.
HISTOIRE DU TEMPS DE FRANÇOIS Ier

VIII
LA RECLUSE.

Didier précédait les deux reîtres.

Sans proférer une seule parole, il se dirigea rapidement vers une tour quadrangulaire qui s'élevait dans les remparts et dont la masse se découpait en grisaille sur le ciel étoilé.

Il s'arrêta bientôt devant une petite porte cintrée qu'il ouvrit, et, suivi de ses hôtes, il s'engagea dans une longue galerie qui conduisait aux souterrains de la tour.

Au fur et à mesure qu'ils avançaient, ils sentaient l'air s'épaissir. Une vapeur humide et tiède s'élevait du sol détrempé, se condensait à la voûte, et retombait goutte à goutte dans des flaques d'eau croupie, dont leurs couleurs irisées miroitaient sous le feu de la torche.

Ah çà, mon gentilhomme, dit Pompérant, à qui l'inquiétude fit enfin rompre le silence, il fait noir là dedans comme dans un four! Où diable nous faites-vous descendre?

—Dans le caveau de l'Oreille, répondit à voix basse Didier, en faisant grincer sur ses gonds rouillés une lourde porte de chêne hérissée de clous à têtes aigues.

M. de Bourbon et son capitaine des gardes se trouvèrent alors dans un cachot de construction singulière. Il donnait sur une étroite galerie fermée à son extrémité par une grille, et à travers cette grille, revêtue de longues plaques de tôle, ils entendaient le clapotement monotone de l'eau.

Pompérant frappa sur l'épaule de Didier.

—C'est donc ici que nous allons admirer cette curieuse itière que notre bon roi destine à M. le connétable pour faire son tour de France?

—Oui, monsieur!

Et le jeune homme, secouant sa torche pour en aviver la flamme, ajouta froidement:

—Voici la cage de fer.

Le duc et son compagnon s'arrêtèrent muets d'étonnement devant cette cage large, de trois pieds, à peine haute de cinq, dont les barreaux méplats étaient recouverts d'une couche rugueuse qui se levait par écailles.

Tout à coup ils tressaillirent, et M. de Bourbon poussa un cri d'horreur.

Dans l'un des angles de cette étroite cellule, fantastiquement éclairée par le feu de la torche, une forme humaine était accroupie. On eût dit une de ces âmes visibles qui flottent dans les limbes. Effacé, perdu dans les plis rigides d'une couverture de laine brune, le spectre enlaçait de ses bras émaciés ses maigres genoux sur lesquels se penchait son front morne.

Etait-ce un homme, était-ce une femme ou un enfant? Des cheveux, qui tombaient par longues tresses sur ses genoux, prenaient à la lumière des tons cendrés qui ne permettaient pas de distinguer s'ils étaient blond ou gris. Sous cette enveloppe humaine rien ne vivait. On ne devinait ni mouvement, ni regard, ni souffle. Etait-elle ensevelie dans la mort? dormait-elle seulement, ou Dieu, ayant pitié des tortures de son âme, lui avait-il retiré la pensée?

Le connétable se sentit ému d'une profonde pitié.

Quelle est cette malheureuse créature? demanda-t-il à voix basse.

—Mon cavalier, c'est une femme que les archers du roi ont secrètement amenée ici il y a six mois à peine. Elle y a déjà vieilli; probablement elle doit y mourir.

—Peut-être hasarda Pompérant, est-ce une de ces [illegible] [illegible] instruire nébuleusement le procès, dans la justice craignant la contagion de ses erreurs absolutionnées.

—Je ne crois pas, répliqua Didier. On n'afflige guère de si mystérieux châtiments aux vrais coupables. On les réserve aux innocents dont la voix serait importune, à ceux qui pourraient accuser des gens puissants et honorés, à ceux qui ont surpris des secrets dangereux. M. de Montchenu ignore lui-même la cause de la captivité de cette femme.

—Et vous n'avez jamais eu la curiosité d'interroger la misérable, monsieur Didier?

Le jeune homme parut troublé.

—Une seule fois j'ai pénétré dans ce cachot moins par curiosité que par compassion. Je lui ai parlé doucement comme à un enfant malade; je lui ai supplié d'avoir confiance en moi; je lui ai dit de ne pas me regarder comme un de ses tortureurs; mais à toutes mes instances elle n'a répondu que par des sanglots.

—Elle est jeune, belle, peut-être?

—Elle l'était, mais elle a dû tant souffrir! Elle est obsédée d'une invincible terreur. Un instant j'ai eu l'espoir de connaître le mystère qui enveloppe sa vie passée, car toutes les nuits j'entends ses cris déchirants qui montent jusqu'à moi!

—A travers les murs de ce cachot! interrompit Pompérant avec incrédulité.

—Ces voûtes sont ondulées de telle sorte que de ce trou en forme d'entonnoir qui perce le mur, tout ce qui se dit dans ce caveau s'entend comme un écho dans un cabinet où je sens ce raisonnement, et qui touche à ma chambre. Je suis donc, ajouta Didier en souriant, un espion involontaire.

—Et vous n'avez pu pénétrer encore le secret qu'elle s'obstine à garder?

—Non, et cependant chaque nuit la malheureuse est saisie d'un accès de folie furieuse. Je l'entends se rouler et se tordre comme un damné dans son brasier. J'entends ses dents claquer de colère ou de froid, et son front se heurter aux barreaux de la cage. Alors elle pousse des sanglots et des cris lamentables, interrompus par un nom qui revient souvent à ses lèvres, et qu'elle maudit comme le patient maudit son bourreau.

—Quel est ce nom? demanda le duc.

—Celui de Mme la duchesse d'Angoulême, répondit le jeune homme en baissant la voix, comme s'il eût craint de réveiller la recluse.

M. de Bourbon tressaillit.

—C'est étrange!

Pompérant saisit la torche et en promena la flamme le long des barreaux, mais il ne put distinguer les traits de l'inconnue, qui avait conservé l'attitude d'une figure de pierre.

—Son accès dure vingt minutes, reprit Didier, puis sa voix s'éteint dans une sorte de râle et elle tombe évanouie jusqu'à ce que la soif ou le froid la réveille.

—Et chaque nuit amène la même crise? dit le connétable.

—Chaque nuit, vers une heure, quand le moment approche, j'écoute avec une indicible anxiété. Ces cris plaintifs et déchirants me déchirent le cœur et pourtant je crains toujours de ne plus les entendre. La malheureuse, malgré sa jeunesse et sa nature vivace, ne résistera pas longtemps à cette vie de torture, de silence et de complet abandon.

Et comme les deux reîtres gardaient le silence, il poursuivit:

—Comprenez-vous, messieurs, ce supplice de tous les instants infligé à une femme? Avoir pour prison une cage dans laquelle un enfant ne tiendrait pas debout; vivre sans espérance de jamais la voir se rouvrir, sans autre consolation que celle de compter les jours et les heures qui vous rapprochent de la mort; vivre éternellement sans air et sans soleil, dans ce silence profond, dans ce néant plus cruel que celui de la tombe, puisqu'il ne paralyse pas la pensée et n'éteint pas la douleur; se rappeler son enfance libre et joyeuse? songer que d'autres femmes dansent et rient pendant qu'on s'écoute tomber dans cette lente et morne agonie! Les heureux ne croient pas à la réalité de telles misères. Et vous-mêmes, gens de guerre, qui avez vu les vivants mutilés confondus avec les cadavres sur les champs de bataille, sans doute vous ne vous êtes jamais douté qu'un pareil supplice fût possible.

—C'est une chose horrible! murmura le duc. Mme d'Angoulême n'a pas l'âme d'une femme ni d'une chrétienne. Mais pour mériter ce châtiment inhumain, quel crime a donc pu commettre cette femme?

—Maintenant que vous avez sous les yeux la cage de fer, poursuivit Didier, oserez-vous encore condamner monsieur le connétable à cette torture ignominieuse?

Les deux reîtres semblaient se consulter du regard.

—Vous avez raison, mon gentilhomme, dit le duc; et plutôt que de la livrer au bon roi François, j'aimerais mieux la tuer de ma propre main. Un soldat doit mourir d'un coup d'épée, et non se consumer de rage comme un vieux loup enchaîné.

—Et moi, dit Pompérant, avec un sourire forcé, je le laisserais volontiers, si je pouvais me sauver en même temps.

Didier lui serra la main avec effusion.

—Puisqu'il en est ainsi, dit-il vivement, je sais un moyen de tout concilier, si vous voulez bien faire de bonne grâce.

—Et ce moyen?

—Consentez à passer la nuit dans ce cachot. Pompérant recula de surprise et regarda Didier [illegible]

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 31 décembre.

Nous n'avons guère de changement à constater sur le marché monétaire et ce n'est la valeur de plus en plus grande qu'acquièrent l'or et l'argent qui, depuis jeudi, ont haussé de 2 à 2 1/2 pour cent. La place a été plus abondamment pourvue de change sur le Nord, mais les taux n'ont guère pu varié, excepté à la clôture, moment où les traites à vue des Banques sur New York ont fléchi. Dans le coton, à l'exception des ventes qui ont eu lieu jeudi et sont ajoutées dans notre bulletin commercial, les opérations de la semaine, les affaires, en tant qu'il s'agit de ce produit, ont été fort peu considérables, par suite de la diminution de l'approvisionnement qu'on a porté dans le chiffre de 1,500 à 1,600 balles et de la différence de plus entre les prix qu'exigent les détenteurs et ceux qu'offrent les acheteurs.

Le mouvement a été modéré, aujourd'hui, dans le change sur le Nord, à des cours irréguliers. Il s'est vendu des traites à vue et à un jour de vue (à des banques de première classe) sur New York à 1/2 à 1 pour cent d'escompte, ainsi que d'autres traitements à 1/4 et même à 1/2. Les traites à cinq et à dix jours de vue se sont vendues à 1 1/4 à 1 1/2; celles à trente jours ont été effectuées à 2 et au-dessous. Le nombre de traites strictement à une est très limité et on préfère tirer à un ou à trois jours. On offre peu de change à dix, vingt et trente jours, mais la demande en est très faible à moins que ce ne soit pour des signataires de première classe. Des banques était disposé à tirer des chèques à 1/2 pour cent d'escompte; les autres exigeaient le pair. Les courtiers ont vendu au pair et à 1/4 à 1/2 d'escompte pour les traites à vue et à un jour de vue. La demande a été peu considérable, dans les banques, et a rendu plus [illegible] le marché pour New York fermé dans l'après-midi. Le change étranger est beaucoup plus ferme et bien des banques ont vendu le sterling à 170 pour des billets du Trésor; l'a vendu aujourd'hui à 172 pour les spéciaux à 60 jours; [illegible] 170 en monnaie courante. Les traites particulières peuvent être cotées à 165 à 167 1/2 et 170—173 pour la première classe, strictement. Nous avons remarqué des transactions à 167. On ne peut en dire que bien peu à 755. Les Banques tiennent le change sur France à 3 40 à 3 35, tandis que le marché extérieur est à 3 30 à 3 25.

L'or et l'argent auraient trouvé beaucoup d'acheteurs, mais il en a presque manqué sur place. Quelques sommes en or ont été vendues à 37 1/2 de prime et d'autres à 37 1/2 et 38. Les courtiers ont donné 35, 36 et 37 des petites sommes apportées à leurs bureaux et on exigé 37 1/2 et 38. L'argent a été en bonne demande, pour être envoyé à New York, à 35 à 37 1/2 de prime; il n'en est vendu un lot à 37 1/2, au prix de cinquante cents et de [illegible] Les piastres américaines ont rapporté 38 de prime, on en a besoin pour le donner et pour New York. Il s'offre peu de piastres mexicaines. Elles rapporteraient de 36 à 37 de prime 2 de prime pour remplir des boîtes pour New York. Les courtiers en donnent de 35 à 36 et 37 1/2 en monnaie courante.

Les billets du trésor sont, dans certains cas, à 1/4 à 1/2 pour cent de prime, mais circulent généralement sur le même pied que la monnaie courante. Les billets de la Banque des Citoyens rapportent 1 1/2 de prime. Les courtiers offrent 1 1/2 de prime des billets de la Banque de Canal et en demandent 2 à 3. Les billets de la Banque du Crescent sont en demande à 60 à 61 1/2 et 64 cents à la piastre; les courtiers en demandent 65. Ceux de la Banque de la Louisiane sont à 55 à 58 et 64 et ceux des Marchands à 35 à 37 1/2.

Rien n'indique l'ombre sur les actions de la Compagnie du Gaz depuis le dividende; celles de la Compagnie des Chemins de fer de la ville sont à 131. La dernière vente (ancienne) d'actions de banque a été un petit lot de la Banque du Canal à 50; il en existe en vente et on en demande 50. Il ne s'est rien fait dans les emprunts municipaux qui sont côtés à 38 1/2 à 40 cents à la piastre, suivant la date et la compagnie; il s'en est vendu à plus de 40 cents.

AVIS IMPORTANT.

C. MARMU,

60, rue Royale, entre Bienville et Conti.

A l'honneur d'informer le public en général qu'il fait des CARTES DE VISITE à la douzaine et 12 [illegible] [illegible] de cette ville.

☞ On louera ou prendra, pour servir de bureaux, deux belles salles, dont une faisant face à la rue Royale, avec installation de gaz, &c. S'adresser à

[illegible] C. MARMU, ou les.

Décédé, jeudi, 31 décembre 1863, à 9 heures du matin, après une courte maladie, CHARLES FLIESEN, né en Bavière (Allemagne). Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu vendredi, 1er janvier 1864, à 2 heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, à l'angle des rues Rase et St. Thomas.

Décédée, hier au soir à dix heures, Melle PAULINE AUBER. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu ce soir, à 3 heures et demie précises. Le convoi partira de la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, où le corps est exposé. De la part de la famille.

Marié, le 31 décembre 1863, à l'église Sainte-Anne, par le Rév. Timoine, EUGÈNE ALEXIS dit à Melle ODILE WEBER, tous deux de la paroisse St-Jean-Baptiste.

Marié, le 26 de ce mois, à l'église Saint-Augustin, M. R. CARMONA, natif d'Espagne, à Melle JOSÉPHINE MORENTE, de la Nouvelle-Orléans.

ATTENTION.

☞ Le Shérif procédera demain à quatre heures et demie P. M. sur les lieux, au No 4 rue de l'Union, 1er District, à la vente à l'encan d'un lot de meubles et d'articles d'évier.—Voir à l'annonce.

☞ M. R. T. Montgomery vendra à [illegible] balles de coton samedi prochain, à une heure, au magasin d'encan, rue du Camp No 29.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la grande vente de scrip de compagnies d'assurance qui doit avoir lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur. Voir aux annonces.

Demande de Demoiselles.

On demande PLUSIEURS DEMOISELLES parlant Français et Anglais.

La place est permanente avec bon salaire.

S'adresser chez Mr.

BRETTE,

12 & 15, rue St. Charles.

30déc—3f (Money office)

AVIS.

PAR ordre de Son Excellence, Geo. F. Shepley, gouverneur militaire de la Louisiane, et avec l'approbation du Brigadier Général James Bowen, M. le Général, le capitaine Lawrence O'Brien est nommé Annotateur de votes dans et pour la Paroisse St. Jacques Louisiane.

(Signé) THOMAS J. DURANT,
Avocat Général et Commissaire d'Enregistrement.

Ayant été nommé annotateur de votes dans et pour la Paroisse St. Jacques, Louisiane, je donne AVIS que tous les CITOYENS LOYAUX, demeurant dans la Paroisse St. Jacques et désirant s'enregistrer comme VOTANTS, peuvent le faire à la maison de Cour de la Paroisse St. Jacques, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, jusqu'à nouvel ordre.

(Signé) L. O'BRIEN,
Capitaine et Maréchal Prévôt, Paroisse St. Jacques, La.
[illegible]

AVIS.

Rue des Magasins, No 33

Nelle Orléans, 31 décembre 1863.

Par ordre du major général Banks, le steamer COLUMBIA, pour NEW YORK, ne partira pas jusqu'à dimanche matin à 6 heures.

1 janv—3f W. J. REID.

Famille de la Société de Bienfaisance de Jeunes Gens.

LES officiers et les membres de cette Société sont priés de se réunir dimanche prochain, à [illegible] heure et demie de l'après-midi, à leur salle, pour le meeting annuel pour l'élection des officiers pour l'année prochaine. Ils sont également requis de se réunir LUNDI 4 janvier 1864, à 7 heures et demie du soir, pour le meeting régulier mensuel. Ils sont priés d'être ponctuels.

Par ordre du président. F. SCHUMACKER, Secrétaire.

Société pour secourir les orphelins dans l'indigence.

L'ÉLECTION annuelle de directeurs de cette Société aura lieu au bureau de M. T. [illegible], rue Poydras No 7, LUNDI 4 janvier 1864 de 10 heures à midi [illegible]

[illegible] Secrétaire.

Changement de local.

LE soussigné a transporté son magasin de cigares du No 4 de la rue des Magasins, au No 27 de la rue de la COMMUNE, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas, où il sera constamment approvisionné des VERITABLES CIGARES DE LA HAVANE, tels que Cabañas, Partagas, Intimidad, Mortadoña, Hadayas, Imperial, Flor de la Habana, &c. &c.

1 janv—1m JAYME MAU, importateur.

J. SCHROEDER,
Marchand Tailleur,

A transporté son magasin du No 51, rue Bienville, au No 14 rue Carondelet, entre Canal et Commune. 31déc—3m

CADEAUX DE NOUVEL AN

Albums Photographiques—C'est ce qu'il faut!

S. T. BLESSING, rue Chartres, No 34

ANNONCE au public qu'il a le plus grand choix d'ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES qu'il offre à meilleur marché que partout ailleurs. Rien n'est aussi convenable pour des cadeaux de nouvel an, ni si UTILE; et aussi n'est-il aussi agréable.

Cartes de visite de tous les généraux, hommes d'Etat, personnages marquants, &c. &c. à [illegible] la douzaine.

30déc—6f

Etrennes! Etrennes!

ANCIENNE MAISON BELLANGER

Encoignure Royale et Orléans.

***J. AYNAUD,* Confiseur,**

A L'HONNEUR d'informer le public en général qu'il vient de recevoir de PARIS et de MARSEILLE, les articles suivants:

Dattes moscades, Pistoles, Fruits cristallisés, Figues sèches, Pâtes d'abricots, en boîtes

PRUNEAUX d'Agen, RAISIN de MALAGA, DATTES, ORANGES, POIRES, PECHES, CHINOIS cristallisés, &c.

BISCUITS de REIMS, NOUGAT, &c. &c.

Véritable LIQUEUR de la CHARTREUSE.

—*Aussi un grand assortiment de*—

CHOCOLAT en tablettes,
Do à la crème,
Do praline,

FONDANTS et BONBONS assortis.

Prenant en considération la gêne générale, et désirant permettre à ses clients et au public de s'approvisionner, comme de coutume, de dragées pour les fêtes, il a résolu de les vendre au PRIX COUTANT pour cette occasion seulement. (Il les vendra donc:

Par livre, (8) sous.)

Et à raison de 75 sous pour toute quantité au dessus d'une livre.

La qualité des dragées ne le cède en rien à celle des autres saisons. Le cartonnages seront vendus également au PRIX COUTANT.

30déc—t.12 janv 1[illegible]

ETRENNES. ETRENNES.

La maison Lion & Andrée.

Coin Royale et Bienville.

A l'honneur d'annoncer au public et à sa nombreuse clientelle, qu'elle vient de recevoir, par le steamer "Evening Star", un grand assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES [illegible] ETRENNES, consistant en

Bijouterie nouvelle,
Bijouterie pour deuil,
Eventails pour mariées,
" nacre riches et les plus nouveaux,
" ordinaires,
Peignes à chignon, ivoire, écaille, acier, &c.
Sacs de voyage, et saquettes pour dames,
Brosses ivoire, à tête, à habits, à dents,
Pantoufles, pour dames et pour messieurs,
Boites et pupitres en papier maché,
Albums pour photographie,
Garniture de toilette et de lavabo,
Voitures pour enfant,
Boites dominos, loto, échecs, dames &c,
Bronze et cristaux, vases, pendules, tasses, biscuit, &c.
Boucles et agrafes pour ceintures,
Cravates haute nouveauté,
Ombrelles et en-tout-cas pour dames,
Pipes écume de mer et imitation et tous articles pour fumeurs,
Parfumerie, assortiment complet de parfums et essences des meilleures fabriques françaises.

En un mot tout ce qui peut servir à faire des présents de nouvel an, à des prix extrêmement réduits.

27 déc—6f

Chez LION & ANDREE,

Coin Bienville et Royale.

L'ON trouvera reçu par le steamer EVENING STAR, un assortiment complet de

Chemises toile,
do coton,
do couleurs,
Caleçons et Gilets flanelle blanche, et rouge,
do do tricot laine et coton,
Chaussettes laine et coton,
Faux-cols,
Bretelles soie et coton,
Cravates,
Mouchoirs pour hommes et pour dames,
Foulards.

Le tout au meilleur MARCHÉ POSSIBLE.

Nlle-Orléans, le 27 décembre 1863. 27 déc—[illegible]

Liste des lettres Françaises, Espagnoles et Italiennes,

RESTANT AU BUREAU DE LA POSTE LE 1er JANVIER 1864.

A

Alvarez Rufina Vertié
Aguayo, Sarah
Adam, Louis
Allard, U
Amou, Maria
Artigue, Pierre
Armant, Victor
Aussé, Alfred Mme
Aussé, Alexandre Mme
Agnèse, Charles
Agnèse, J H Mme
Arnauld, Jean
Andenar, Joseph
Abenac, Francisco
Archinard A Mme
Andrus, Louis
Arnould, J P
Aubert, Jn Louis, St. J. B. 2

B

Baroni, Vve Mme
Blanc, Jules A pour Mary Williams
Blanc, Jules A pour Mme Lamoutier
Boulton, Mariano Juan real
Beaudouin
Baldenweck, Thérèse
Berne, Gaspard Vve
Barnet, Ed et C. Williams
Bosquet, Anne
Barnet, Edouard
Barrière, Mme Vve
Benoiwe, Marie
Berthaud, Celeste
Benoist, Fr Giacomo
Benedet, H
Blaud, Mme
Boliendo, Antoine
Bossauger, J pr Mme Lambert
Boyer, L
Bousquet, Félix 2
Bonnot, J & Ernestine
Bourgeois Emile Mme
Bobet, de Mayoral Pascasio
Brodé, Jean H
Bizant, Aug
Boyer, Palmyre
Broussé, Jean
Bougère, René Mme
Belavoyneau, Paul
Bougère, Joséphine Vve
Bodin L
Boudrot, Eugène
Boutiton, Pedro
Bugnicourt, Isabelle
Brugière, A C pr à Bourgeois 2
Buisson, F Mme
Bruner, Ed Mme
Brunet, Isidore
Brand Léon, pour Champagne

C

Cambray, avocat—2
Cimberon, Gustave
Cartier, Al. pr Wilson, E
Charlevine, pr Mme Devernoy
Carite, Casimir
Carrière, Aug
Cotelle, H
Castrain, Louis
Carbonnet Mme
Castaignet, P Mme
Cazedavant, A
Casanova, Peter
Catot, Félix
Cadaux, A
Chapelain L Mme
Catalogne, Jos
Callie Joe
Collier, pr Terrebonne
Castro, C Mme
Chandet, Louis Mme
Carraine, J B
Capitou, Mme
Couture W Mme
Cruse, Henry
Costa, Ad
Cerdac, Pierre
Clobon, Philippe
Colleau, H Mme
Commandaire, A
Cook, Leandre
Courtelle, Z Mme
Cambero, Duque
Courtade, Pauline
Cuignard, C M—2
Courcy, M D
Collignon, O
Community, E Mme
Cremonaz, F J
Culis William

D

D'Aquin, A
D'Aquin, George
Dannoy, A L
D'Avila, Peter
Dumonte, J B
Davis, Martha
Duhé, boucher
D'Aspit, H
Donsigne, J C 3
De Brie, Ed. J
De Zabala, José
Devergne, Paul
Desbordes, E Mlle
Dufon, Samuel
Delattre, Ad
Duvernay, John 3
Delpontino, Giacomo
Dupuy, Eugène, pour Mme Manuel
DeGrey, E B 3
De Grey, Henry
De Mahie, Eug J
De Wolf, Samuel
Debaste, A
Desplanches, Annie
De Conque, J C
Delaglose, Aaron
De Montorie, J B
Desvallée Aristide
De Montrond & Co. 2
Dubois, L pour Mme Emile Lemercié
Denis, Arthur
Deichoussaye, S
De Freitas, Fco
Dominques, J B
Deron, Mme
Dieu, Adèle Mme
Dillon, Saint
D'Orveiz, A
Dossel, Jardlier
Dolon, A J 2
D'Orville, J B A
Dorion, Eugène
Dufrechou, Louis, marché français
Duran, D Dr M
Dupré, Nidine
Dupré, Raoul
Dupré, Coralie Mme
Durel, Valmont
Dubilon, Louis
Dupin, M O pour Mlle E Campanel
Dupart, Jean
Duburg, A
Dutour, Louis 2
Duplessis, M Mme
Dupuy, E
Dumas Brothers
Duverney, P Mme
Duval, Armand
Dubois, Théodore
Duplan, Marcelino

E

Evrard, Eve Mme
Estrade, Bertrand
Estève, Miguel
Etienne, Franklin F
Ebarrier, (Poste Restante)
Estor, B

F

France, Firmin
Fourre, Adolphe
Fleury, Laurent
Ferrea, Jean
Faget, Geoffroy
Fabre, Ch Dr
Fernandez, José B
Ferrer Juan
Flechier, O C
Fernandez, Juana
Fecel, Jules 2
Ferrier, Louis
Fima, Raffaele
Forstal, E A
Fortier, B V
Foy, Florville 2
Fortier, Jaime
Fortier, Bernard N
Fendrin, Léon pour Tonmark

G

Gros, J M pour Mme H Kocsy
Gaillet, James
Giannotti, Raffaele
Gagnet, Joséphine
Gason, Ellie
Gerbert, L A Mme
Grandin,
Gardanne, Mme
Gosier, Joseph
Gergone, Théophile
Guyaratty, L Mme
Gentile, Pascal
Giacien, Paul
Girard, V & Co
Giannotti, Taffaele
Giraud, Nicolas
Grosjean, H Mme
Gordon, Garcia, Brud 2
Genis, Marguerite
Gourdain, J
Gonzales, Le otto
Goundet, J J
Guilleaume, L 2 2

H

Henriques, J D
Hennetin, J J
Hoff, J J—2
Hickman & Dague—2
Hub, Von le Mme
Hobart, R a Ame Pa [illegible]

J

Jacob F
Jaquinard, Peter
Jones, Louis
Jolly, Aine
Jordan, Nicola
Jorda, Thomas
Jourdan, B
Jouville, Poste—2
Juillet, Guillaume
Jupo, Paul

K

Katcher, Bernard
Kroushorhey, Thomas
Keralon, D
Keraion, Alfred
Kowalevich, Nicolas
Kelian, Minou
Kochler & Terfoth

L

Laure, Memoure
Laurola, Francis 3
Laroche, E P
La Martin, Jeanne Mme
Lamothe, Vine Ant
Larendy, Louis
Laterrade, P
Latour, veuve Z 2
Lamothe, Alfred Mme
Larroque, L
Lapointe, Thérèsine
Lebel, Jean Mme
Leblanc, Joseph
Lemaire et Bro. pr V. Joiné
Leboux, Philippe
Lemothe, Léon Mme
Lebarre, P
Lestrade, Jean
Lejoux, Jean
Leborgne, Jean
Leibner, Jn Mlle
Laugrin, Léon pr Gaillet J
Lascas, Ty 2
Laborde, S P H Harr
Landiol, Eugenio
Lacroix, Léon
Laferrandière Alfred
Leary, (l'abbé)
Leboutin, Armand
Lepinson, P
Lescote, Angie F
Levite, Ant
Lebreton, Joe
Laviconnte, Félix
Lepage, Charles
Leroy, Nicolas
Lelong, J B
Lebeau, Clément
Lefaux, P
Lestrade, Jules 2
Léger, Mad
Levendale Eug
Louvrier, Jules 2
L'Hôte, George
Lobel, Mary
Lisnesky, C
Lück, Nicolas
Lischich, Baldassare
Louchard, Maddaleno

M

Maillet, rue Carondelet
Maurice, André
Mazzei, Gustave
Meriani, Michel
Marquez, A
Massoulut, Nicole
Mercuseo, Sanarnuso
Mathon
Martin, Sabin
Martinello, Tanto
Magne, J M 2
Maunado, S
Marsoulet, P 2
Mier, Lucie
Massard Alexandre
Mary, Fç
Monerjou, N
Manuel, Clara 2
Marse, J
Maître, Mme
Maggiore, Francisco
Mascaro, Juan S
Meillour et P, pour Mme Lefebvre
Meilleur & Palapard
Meunier, Etienne
Menard, grainetier
Mengelle, parfumeur
Métay, Auguste
Meunier, Jules
Meyer, Michel
Mahoudon, Henry
Miovizia, Jean
Miltenberger, Ernest
Miovizia, Pierre
Mievich, Giovani
Milleudou, Jr, A Sq
Monnier, Sidonie
Morias, Jean
Morel, C
Mortera, Aug
Motheron, Bapt.
Montaud, Fallée
Morel, C, pr A David Mme
Montaussé, Edouard
Monledous, Bapt.
Moreau, Rose
Molière, L L
Moussaux, F H
Moreau & Loos pr F Theobald
Moinisse, J
Montey, William

N

Nausé, P
Nicaud, Valentine
Noregu, Manuel
Noel, Louis

O

Oery, Charles

P

Patile, L
Pablo & Co.
Pasquet, Jos.
Parlange, Ch.
Prato, Buonaventure
Paul, Miguel
Parra, Aut pour A Laburne
Pasquier, Laurence, 2
Payro, Francis
Parra, Juan, 2
Pinckt, A
Pelletier, T L
Picard, A
Pichon, Jean
Piron, Simone
Pappalini, Antonio
Radelet, Louise
Parnel, Ch Mme
Rabasse, N
Renaud, Ch
Reynaud, Lucien
Rieger, entrepreneur
Rionté, José Nicolas
Richard, Mme, 447 Bourg.
Riegel, E Mme
Rive, Joseph
Ribes, José
Ribet, F
Peach & Co, pour A Guédré
Pasquet, S F
Piot, Antoine
Pionard, A
Perdilloux, Adam
Pérès, Jean
Pellerin, J A
Pérès, Fulo
Plato, L Girès
Policy, A Mme
Populus, Michel
Paque, Etienne
Pons Pedro
Pellerinne, Sophie, 2
Puisson Dr.
Rogère, Pierre
Rosmun, F pr Villeroi J
Rousset, Hardw
Rosenghoma, Fr
Rousset, E Mme
Roix L
Rabin, Jn Ferd
Robin, Bénédic
Rotelet, Heury
Rousset, George
Rattoo, 62 Burg.
Rixent, E M

S

Sabbes, Santos
Sarrades, Paul
Sarré, Marie
Savine, J Pierre
Scaud, P
Sorpy, J B
Serraine, Salv. pr. Tella, G
Serraino, Salvatore
Sommeau, Frank—2
Schreiner, Emma
Senlau, Jules
Sebastian, Joseph Mme
Simonin, Dominique
Sirod, Amélie
Sourdes, F E
Sosa, Martin
Suillot, Defosset
Soubiran, J P

T

Tasca, Mme
Tastard, Charles
Trépagnier, Amédée
Trevigne, pr. Eastman
Tebault, Louis
Thibault, Mr
Troubler, Drouin
Torrer y Trillo, pr. G Torres
Touret, Bertrand
Terrebonne, E T Mme
Torres y Herrera
Torre, Salvadore
Tourteral, Vve C
Tranchard, V Hardel—2
Thomas Mary Lou
Trudeau, Célestine
Turpin, Xavier
L'Union (Newspaper)

V

Valeton, Ch Alcide
Vannerot
Verret, Hubert, Mme
Villameur, Jean
Verrier, Victor
Vignaud, Lucien
Villaveno, E Mme
Vinet, J B Mme
Vincent, Jos Mme
Villere, Alcide
Vautier, Pierre Jos
Vigne, Mme Geo Vve Lecoste
Verville, L
Vinton, Geo Pr Augus.
Vougha, Jean

W

Winnerdy, Blanche

Y

Ybos Fernandez
Yallitzi, Henorine

Z

Laidé, Victoire

Initiales.

Mme Wallet, maintien à bord de la frégate Québ.
Jean Josipson, à bord de la frégate impériale russe Osiabia.
Une lettre, nom illisible, marine russe, frégate Osiabia.
Une troisième venant de Pirée (Grèce) devant appartenir également à la marine russe, adresse illisible.
Gonnelle, l'abbé.
Gousmère, Mad Catherine.

Nlle Orléans, 1er janvier 1864.

JOHN M. G. PARKER, maître de Poste.

J. PIERAUT.

A l'honneur de prévenir le public qu'il continue à accorder et à réparer les pianos et les orgues d'église comme par le passé. On le trouve tous les jours, rue d'Espagne, No 38, 3me district, ou chez M. Dubourget, au coin des rues Royale et St Louis. 30 déc—3 m.

VENTES A L'ENCAN.

Renvoyé pour cause du mauvais temps.

GRANDE VENTE
de Scrips de Compagnies d'Assurance.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur

SAMEDI 2 janvier 1864 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane—

$25,000 de scrips des compagnies d'assurance suivantes:

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la N. O.				
"	Mutuelle	"	des Marchands	" "
"	Mutuelle	"	du Croissant	" "
"	Mutuelle	"	du Home	" "
"	"	"	du Soleil	" "
"	"	"	de la Louisiane	" "

Conditions—à la vente. 31 déc

COTON. COTON.

190 balles à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu à l'encan, samedi 2 janvier 1864, à une heure, au magasin d'encan, rue du Camp No 29—190 BALLES COTON

Des échantillons seront exposés à la vente. 1janv

Bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & CO,
JOSEPH HOLZ, encanteur

SAMEDI, 2 janvier, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 à 47, rue de la Vieille Levée—

Un assortiment BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

Conditions à la vente. 1 janv

Jolie propriété sur la rue Claiborne.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 2 janvier 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 90 pieds de profondeur, entre les rues des Français et Union, ensemble une jolie maison neuve, couverte en ardoises, ayant trois chambres, galerie sur le côté et derrière, cuisine, citerne, latrine, &c. &c.

Conditions—Moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit au billet portant hypothèque. 31déc—au 2

Fonds d'un restaurant

PAR E. M. JACOBS, Encanteur

LUNDI, 4 janvier 1864, à 10 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, rue des Ursulines, entre les rues Chartres et Vieille Levée—Le fonds d'un certain restaurant, les installations, &c., en bloc.

Conditions—Comptant 31déc—3t

Une autre grande vente de chaussures, marchandises sèches, chapeaux, &c.

PAR PHINNEY & AMORY.
G. P. PHINNEY, Encanteur,

Bureau au coin des rues Camp et Commune.

Il sera vendu, MERCREDI, 6 janvier 1864, à 10 heures du matin, à notre magasin d'encan, au coin des rues Camp et Commune, par ordre du juge A. A. Atocha, de la Cour Prévôtale des Etats Unis—

Un grand assortiment varié de

CHAUSSURES,
CHAPEAUX,
INDIENNES,
SATINETS,
MOUCHOIRS,
VETEMENTS,
LACETS DORÉS, &c

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er janv

Coton Coton
PAR PHINNEY & AMORY,
G. P. PHINNEY, encanteur.

IL sera vendu, à leur bureau, au coin des rues Camp et Commune, mardi 5 janvier 1864, à midi, par ordre de A. A. Atocha, juge de la Cour Prévôtale des E. U., département du Golfe—6 balles coton. On peut voir des échantillons à notre bureau. Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er janv

VENTE PAR PHINNEY & AMORY.
G. P. PHINNEY, encanteur.

Bureau, au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu MARDI, 5 janvier 1864, à midi, au pont de la rue Claiborne au Vieux Bassin—

Le sloop ROSA, avec tous ses grééments et apparaux et une seine longue de [illegible] yards.—Vendu par ordre du juge A. A. Atocha, de la Cour Prévôtale des E. U.—Conditions comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 1 janv—au 4

Nouvelle ligne de steamers ENTRE NEW YORK ET LA Nlle ORLEANS,

Touchant à la Havane, en allant et en venant.

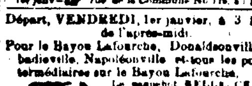

Une nouvelle ligne [illegible] entre New York et la Nouvelle Orléans, touchant à la Havane. Elle est composée de deux steamers de première classe.

HAVANA.......................de 1600 tonneaux
ET
MATANZAS.......................de 1200 tonneaux

Le HAVANA est un steamer neuf en fer, à hélice, magnifiquement disposé et pouvant recevoir 150 passagers de chambre.

Le MATANZAS est déjà connu favorablement du public de la Nouvelle Orléans comme un steamer de marcheur et solide. Il vient d'être mis à neuf et peut recevoir 150 passagers de chambre.

☞ Les négociants et les voyageurs trouveront leur avantage à soutenir cette ligne, car rien ne sera négligé pour obtenir, au plus haut degré, la rapidité, le confort et la sécurité.

Un de ces steamers devra partir vers le 24 courant et sera suivi de l'autre une ou deux semaines plus tard.

Agents à la Nouvelle Orléans,
AVENDANO FRERES.
1er janv—☞ rue de la Commune No 116, au premier

Départ, VENDREDI, 1er janvier, à 3 heures de l'après-midi.

Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, Labadieville, Napoléonville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche.

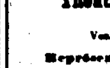

Le paquebot BELLE CRÉOLE fin marcheur, capitaine N. Sharp, partira ainsi qu'il est dit plus haut et prendra du fret pour les ports sur le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Conti, ou à

LEVY & DIETER,
1 janv Rue Carondelet, No 27

SPECTACLES.

Théâtre des Variétés.
Rue Gravier.

Vendredi soir, 1er janvier.

Représentation de Nouvel-An.

BABES IN THE WOOD, comédie de Tom Taylor—Danse par Mlle Salisbury—THE SWISS COTTAGE.

Académie de Musique.

SPALDING & ROGERS..........Propriétaires

VENDREDI, 1er JANVIER,
Le Nouvel An.

☞ Grande représentation à MIDI et le SOIR.

Le Grand Cirque!

LES CHIENS et [illegible] SINGES SAVANTS

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,

No 93, rue de la Vieille Levée

Entre St Louis et Conti. 16 déc—3m

DIVERS.

EN débarquement du steamer Columbia, arrivé de New-York—

400 barils pommes de terre,
20 " pommes,
20 " oignons,
500 saumon,
64 " café Rio prime,
1000 rames papier "Palm" 14 x 18,
16 tierçons jambons passés au sucre.

A vendre par
30déc—3f WM J. REID, rue des Magasins No 33

Divers! Divers!

100 CAISSES prunes d'Ente en pots,
100 caisses liqueurs diverses,
10 caisses pâtés truffés, truffes, cèpes à l'huile,
50 boîtes cadeaux d'Italie,
25 barils noisettes,
100 caisses sardines à l'huile 1/2 et 1/4 de boîte,
1,000 caisses vins rouges divers crus,
500 caisses vins blancs,
200 caisses olives, capres et cornichons,
25 barils sucre "crushed",
100 caisses eau fleurs d'oranger et rose,
50 caisses petits pois au naturel,
100 caisses homards et huîtres au naturel,
5 barils viande salée, Fulton Market,
5 0 livres raisins Sultana,
20 quarts de pipe cognac St. Price 1825.

A vendre par ANT. LANATA,
30déc—6f 9 & 11, rue Jefferson.

AUX LAITIERS.

AYANT remis notre manufacture en opération nous sommes prêts à fournir aux marchands de lait, du gâteau de graines de coton, moulu et mis en sacs, meilleurs des nourritures pour les vaches à lait.

BRADBURY & NAUTRÉ,
Crescent Cotton Seed Oil Factory,
30déc—6f Nos 74, 76, 78 & 80, rue Julia.

HUILE DE COTON.

A VENDRE quelques qualités d'huile de graine de coton, soit pour l'éclairage soit pour l'usage des apothicaires et des parfumeurs, par

BRADBURY & NAUTRÉ,
Crescent Cotton Seed Oil Factory,
30déc—6f Nos 74, 76, 78 & 80, rue Julia.

AVIS.

LA Société existant entre MM GROSJEAN & RAYMOND est arrivée à son terme, M. Cs RAYMOND continue les affaires comme par le passé pour son propre compte. Les personnes ayant des réclamations contre l'ancienne Maison GROSJEAN & RAYMOND, sont priées de se présenter pour être payées et celles qui doivent de venir régler au plus tôt.

Chs. RAYMOND, Liquidateur.
Coin Royale et Bienville.
24—1m

Monsieur Chs. RAYMOND profite de cette occasion pour remercier ses amis et ses nombreux clientèle pour leur patronage, et il les prie de vouloir bien continuer à l'honorer de leur confiance et venir acheter chez lui les marchandises qu'il aura en leur assortiment fait.

Chs. RAYMOND.
24déc 1m

AVIS.

LA société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés, a été dissoute aujourd'hui d'un commun accord.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1863.

M. BONEY,
ISAAC ISRAEL.

LE soussigné annonce qu'il continuera dorénavant les affaires en son nom et pour son propre compte.

1déc—6m M. BONEY, Rue Poydras, No 177

Traites sur Paris,

En montants à la convenance des acheteurs, par
1déc—6f J. AVET, coin Vieille Levée et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Propriété de prix à l'encan.
PAR McCERREN & LANDRY,
J. W. McCERREN, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi 2 janvier 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs—

Un Terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Douane, Marais et Tremé.—Ensemble, les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison en bois à deux étages sur la façade, une bâtisse à deux étages dans le fond et toutes les dépendances.—Ledit terrain mesure 32 pieds de face à la rue Bienville, [illegible] pieds anglais, par 61 pieds 5 pouces [illegible] de face sur la rue Bienville, [illegible] pieds de profondeur.

Conditions—Moitié piastres comptant, le reste à six et douze mois de crédit, avec intérêt à raison de six pour cent l'an de la date à l'échéance. Le paiement des billets devra être garanti par hypothèque sur la propriété. Le tout d'après un plan de la propriété lequel plan est exposé à la Bourse des Marchands et des Encanteurs.

L'acte de vente par-devant R. J. Kerr, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 déc

Succession de Noel Magnon—No 3,989.
PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau No 30, rue Royale, près Louis.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. J. Whitaker, Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 27 novembre 1863, sera vendu SAMEDI 2 janvier 1864 à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale, entre les rues Douane et Canal, savoir:

Un lot de terre au faubourg Franklin, désigné par le No 1 du carré No 35, sur le plan original du dit faubourg dressé par le voyeur de la ville le 14 mai 1831 et déposé en l'étude de C. Pollock, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure 30 pieds anglais, quarante pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Saint Jean Baptiste.—Ensemble les bâtisses qui se trouvent sur le dit terrain.

Conditions—Moitié comptant et le reste à six mois de crédit avec intérêt de 8 p. c. du jour de la vente à l'échéance et à l'intérêt de 8 pour cent jusqu'à parfait paiement, le tout assuré par hypothèque sur la propriété avec obligation de la part de l'acquéreur d'assurer les bâtisses qui en font partie jusqu'au complet paiement de la totalité de la vente de l'adjudication et d'en transférer la police à la tutrice.

Acte de vente pardevant J. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 déc—12 et 2 jan

Succession de William Vason.
No. 9,314
PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau No 30, rue Royale.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. J. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 mai 1863, sera vendu à l'encan, samedi, le deuxième jour du mois de janvier 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Conti—

Une portion de terre ensemble avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent faisant partie du lot No. [illegible] mesurant trente pieds (mesure anglaise) de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de [illegible] dans lignes parallèles, mesure américaine, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Millaudon, Common et du Magasin.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Hugh Madd, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

1er déc—1 8 17 24 et 2

Vente par ordre du bord du Prevôt à coton de la Levée, 3me District.

PAR Wm. P. VINCENT, encanteur,
Office rue de Gravier.

LUNDI 4 janvier 1864, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'encan, aux coins des rues Cotton Pa et Amour—

Tout le matériel appartenant à la dite presse à coton, comprenant

[illegible] wagons à coton à 14 double drays, [illegible] charrettes, 1 machine à vapeur de 20 à 25 chevaux, 1 pompe à feu, 60 trucks, 12 brouettes, 60 [illegible] [illegible] drays.

75 jeux de harnais pour wagons et charrettes, 1 charrette à main, 8 corps de drays neufs, 6 paires roues neuves, poulies, tuyaux, 1 jeux d'outils pour forgerons et tonneliers, 2 balances, 12 étaux, tuyaux à vapeur et en plomb, chain à bâtiques pour emballer coton, &c.

Aussi—Un pièces de bois carré, 1 lot de bois de chêne, 1 lot de planches, bordages, [illegible] 3 à 5, bois [illegible] vieux cuivre, rouage en cuivre, rouage en fer, [illegible] et tuyaux, [illegible] fers de chevaux, de charbon, etc., etc.

Le tout sera vendu en lots à la convenance des acheteurs.

Conditions—comptant en billets du Trésor. 30 déc

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de James Summers—No 20,197.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Patrick Keeling a présenté une pétition à l'effet d'être nommé administrateur de la succession de James Summers, décédé. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles le titre ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

1 janv—3 1f W. S. FISK Greffier.

ALMANACH [illegible]
1re Année.

Un joli volume illustré de cent pages in 8o.

Publié et à vendre par

FRANCIS SOUVAIN,
Papetier, rue Bourbon.

A LA PLUME DE BRONZE.

25déc—1s

Café et Grocerie à vendre.

GROCERIES A vendre à l'aimable, un café et une grocerie, bien achalandés, situés au coin des rues Claiborne et St. Philippe. Pour les conditions, ce qui n'est de plus avantageuses s'adresser sur les lieux.

2 déc—6

93........Vieille Levée........93

Grande confiserie à vapeur,
ERNEST TURPIN

A l'honneur d'annoncer à sa grande clientelle et au public en général qu'il confectionne tous les jours des bonbons de tous genres et pour tous les goûts.

Ayant le plus vaste établissement de la ville et ayant acquis une grande expérience dans la manufacture des bonbons les plus fins, il offre ses marchandises à des prix qui peuvent défier toute concurrence.

Il aura toujours un magnifique assortiment de gâteaux fins et remplira avec soin les ordres pour noces et soirées dont on voudra bien l'honorer, à plus bas prix que qui que ce soit.

20 déc—1m

TABACS A CHIQUER.

REÇU par les derniers arrivages, les TABACS à chiquer suivants—

7½ caddies "Upper Ten", Navy, 1/2 lbs.,
50 3/4 caisses Lemoine, Navy d'une liv.,
25 3/4 do Papers do do
40 1/2 do Peerless naturel,
40 3/4 do A. B. [illegible]
25 3/4 do Mason Gray, do
40 1/2 do Hazel [illegible], do
40 3/4 do Aberhard a 10 s, noir et doux,
25 3/4 do Watson & Co., 10s do
25 3/4 do John Robinson's Virlire qualité supérieure.

C'est le plus grand stock qu'il y ait en ville. On l'a choisi avec soin et le cette manufacture pour ce climat. Nous garantissons tous nos tabacs pour six mois.

A vendre, aux plus bas prix du marché, par

MAYER BROS., rue Tchoupitoulas, No 82
1er déc—3f entre les rues Poydras et Natchez

A LOUER

PLUSIEURS GRANDS MAGASINS situés rue St. Louis près du marché au sucre.

S'adresser à EDW DURRIVE,
9 déc—1 m No rue St. Louis

Paragon Sugar Works.

A VENDRE—Un lot de sucre blanc raffiné de cette marque, en barils, pour l'usage des familles, rue de la Vieille Levée.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel de Ville, 19 décembre 1863.

AVIS est par le présent donné que les rôles de taxes de ville pour l'année 1863 seront gardés au bureau du Trésorier de la ville jusqu'au 19 du mois prochain, et que d'ici là les taxes pourront être payées sans autres frais. JAMES F. MILLER, Capitaine de l'Armée des E. U., Maire par intérim

20déc—sul 9e

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
273........*RUE DAUPHINE*........273.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus au susdit établissement, aux heures habituelles. 31 août—6m—61

Chapellerie Française.
MAISON DREZ,
Coin Camp et Chartres

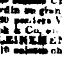

Cette maison si bien connue a l'honneur d'offrir à ses amis et au public en général un assortiment complet de CHAPEAUX FANTAISIE pour hommes et enfants, venant d'être reçus par le "Geo. Washington".

La maison DREZ fait et confectionne sur commande tous genres de chapeaux pour hommes, et enfants et fabrique le chapeau souple adhérente. [illegible] 1m

CHAMPAGNE

de la veuve Clicquot Ponsardin et de Piper Heidsieck & Co.

VENANT D'ETRE REÇU et à vendre à l'agence rue Tchoupitoulas, No 15—

[illegible] caisses CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin en grandes et demi bouteilles,

50 paniers VERITABLE CHAMPAGNE Piper Heidsieck & Co., en grandes et demi bouteilles.

PLEINEMENT GARANTIS PAR LE SOUSSIGNÉ.

10 caisses champagne, cachet vert

B. E. CASTENDYK,
6 oct—[illegible] rue Tchoupitoulas No 15.

DRAGÉES DE SANTONINE COMPOSÉES DE FOUGERA.

Nouveau Vermifuge.

Recommandé par les Médecins les plus distingués

CE médicament, d'une forme élégante et d'un goût agréable, a un effet sûr et certain pour l'expulsion des vers tant chez les adultes que chez les enfants; de plus, son action purgative le recommande tout spécialement aux mères de famille qui l'emploient journellement avec la plus grande satisfaction pour remplacer l'Huile de Ricin, la Rhubarbe, la Manne et le Séné.

Prix—20 cents la flacon et 30 cents le demi-flacon.

Agent, B. E. MOUGIN, pharmacien, Nlle-Orléans.

15oct—3m.2pe

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,

Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille.

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés. 30oct—6m

DIVERS.

6,000 CAPSULES pour bouteilles,
2,000 CERCLES blanchis, à vendre,
30 rames PAPIER à enveloppes,
2 caisses CIRE à cacheter les bouteilles,
1 caisse VANILLE.

ARTICLES DIVERS POUR CONFISEURS.

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
16 déc—15t 37, Vieille Levée

AVIS.

On demande à acheter un PIANO PICOLO, de seconde main (de préférence de la fabrique Pleyel). Chez

L. MAGNIN, [illegible]
8 nov—1m Bourgeois, No 28